



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2016



Février 2017



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Bilan.....	3
Compte de résultat net.....	4
Etat du résultat global.....	5
Etat de variation des capitaux propres.....	6
Etat des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes aux états financiers.....	8
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	8
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	30
• <i>Informations sur le compte de résultat</i>	64
• <i>Divers</i>	68

Bilan au 31 décembre 2016

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/16 (1)	31/12/15 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
ACTIF					
Avoirs en or	6	840 349	780 079	60 270	8
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	519 830	746 461	-226 631	-30
Avoirs en monnaies étrangères	8	5 130 320	5 998 380	-868 060	-14
Créances sur les établissements de crédit	9	4 713 092	3 295 979	1 417 113	43
Créances sur les Trésors Nationaux	10	702 651	779 261	-76 610	-10
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	1 105 371	1 079 182	26 189	2
Autres investissements financiers	12	138 549	135 700	2 849	2
Biens immobiliers de placement	13	4 186	4 457	-271	-6
Autres immobilisations	13	416 911	426 676	-9 765	-2
Autres actifs	14	106 702	192 845	-86 143	-45
TOTAL ACTIF		13 677 961	13 439 020	238 941	2
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Billets et monnaies en circulation	15	6 135 720	5 863 004	272 716	5
Comptes créditeurs et dépôts	16	3 343 657	3 417 627	-73 970	-2
Transferts à exécuter	17	6 761	72 466	-65 705	-91
Engagements en monnaies étrangères	18	10 064	14 073	-4 009	-28
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	1 833 864	1 849 007	-15 143	-1
Autres passifs	20	183 650	196 082	-12 432	-6
Provisions pour risques et charges	21	72 529	81 460	-8 931	-11
Réserve de réévaluation des devises	22	75 226	75 226	0	0
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	73 184	72 693	491	1
Capital et Réserves	24	1 828 642	1 747 942	80 700	5
Résultat		114 664	49 440	65 224	132
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		13 677 961	13 439 020	238 941	2

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Résultat net au 31 décembre 2016

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2016 (1)	31/12/2015 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		213 274	161 086	52 188	32
Charges d'intérêts		7 667	6 746	921	14
Résultat net d'intérêts (a)	29	205 607	154 340	51 267	33
Dividendes (b)		158	1 017	-859	-84
Produits de commissions		53 615	51 961	1 654	3
Charges de commissions		427	160	267	167
Résultat net des commissions (c)		53 188	51 801	1 387	3
Produits sur opérations de change		209 541	306 620	-97 079	-32
Charges sur opérations de change		196 344	354 033	-157 689	-45
Résultat net de change (d)	30	13 197	-47 413	60 610	128
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)		0	49 435	-49 435	-100
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e)		272 150	209 180	62 970	30
Autres produits ordinaires	31	7 849	19 670	-11 821	-60
Total des produits nets		279 999	228 850	51 149	22
Entretien de la circulation fiduciaire	32	30 406	29 725	681	2
Frais généraux	33	113 277	116 620	-3 343	-3
Autres charges ordinaires	34	348	3 220	-2 872	-89
Dotations nettes aux amortissements & provisions	35	21 304	29 845	-8 541	-29
Charges d'exploitation générale		165 335	179 410	-14 075	-8
Résultat		114 664	49 440	65 224	132

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat du résultat global au 31 décembre 2016

(en millions de FCFA)

	31/12/16 (1)	31/12/15 (2)	Variation	
			Valeur (1)-(2)	%
Résultat net de l'exercice (1)	114 664	49 440	65 224	132
Autres éléments du résultat global (2)	64 791	15 333	49 458	323
<i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i>	64 791	15 333	49 458	323
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	60 270	19 616	40 654	207
Plus-value de réévaluation des immobilisations	0	682	-682	-100
Ecart actuariels au titre des prestations définies	4 521	-4 965	9 486	191
<i>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</i>	0	0	0	0
Gains ou pertes latents des actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie	0	0	0	0
Résultat global de l'exercice (1) + (2)	179 455	64 773	114 682	177

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2016

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	134 120	371 916	276 881	31 278	940 046	1 754 241
Résultat				49 440		49 440
Affectation en réserves			13 458	-31 278		-17 820
Prélèvements			-3 812			-3 812
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	15 333	15 333
- Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					19 616	19 616
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations					682	682
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					-4 965	-4 965
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2015	134 120	371 916	286 527	49 440	955 379	1 797 382
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	134 120	371 916	286 527	49 440	955 379	1 797 382
Résultat				114 664		114 664
Affectation			15 909	-49 440		-33 531
Prélèvements						
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	64 791	64 791
- Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente						
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					60 270	60 270
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					4 521	4 521
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2016	134 120	371 916	302 436	114 664	1 020 170	1 943 306

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2016

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net	114 664	49 440
+ Dotations aux amortissements	17 954	17 946
+ Dotations aux provisions	8 954	20 640
+/- Autres mouvements	-7 559	-1 951
- Reprises d'amortissements	0	0
- Reprises de provisions	-5 604	-8 741
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-83	-12 970
- Dividendes perçus	-158	-1 017
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	128 168	63 347
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)		
Créances sur les établissements de crédit	-1 417 113	-730 525
Créances sur les Trésors Nationaux	76 610	-25 087
Autres créances d'exploitation (*)	73 554	212 663
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)		
Billets & monnaies émis	272 716	615 227
Comptes courants & dépôts	-73 970	320 471
Transferts à exécuter	-65 705	54 547
Autres dettes d'exploitation	-12 432	104 197
Réserve de réévaluation Or	60 270	19 616
- Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	0	-49 435
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	-957 902	585 021
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'autres investissements financiers	-2 849	-49 810
- Acquisition d'autres immobilisations	-7 918	-13 687
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	83	12 970
+ Dividendes reçus	158	1 017
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-26 189	-57 993
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-36 715	-107 503
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-16 000	0
- Autres affectations résultat exercice précédent	-17 040	-12 000
± Engagements à long terme	-19 152	168 749
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	-52 192	156 749
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	-1 046 809	634 267
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	5 617 036	4 982 769
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	4 570 227	5 617 036
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Avoirs en or	840 349	780 079
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	519 830	746 461
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3 210 048	4 090 496
Total	4 570 227	5 617 036

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 2.13 et 27

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2016

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

En effet, les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, la performance de l'exercice des effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. note 2.26).

Du fait du mode de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises et de celle des instruments financiers, elles sont classées dans les autres passifs du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, mais sans effet sur les états financiers

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » liés à l'initiative concernant les informations à fournir (1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels » relatifs à l'utilisation de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » et à IFRS 10 « Etats financiers consolidés » :
 - Application de l'exception à la consolidation des entités d'investissements (1^{er} janvier 2016) ;
 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise (1^{er} janvier 2016) ;

-
- Amendements à IFRS 11 « Partenariats » afférents à la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » dans le cadre de l'application de l'exception à la consolidation des entités d'investissements (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ayant trait aux éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 41 « Agriculture » suite à l'introduction de la notion de plantes productrices par IAS 41 (1^{er} janvier 2016) ;
 - Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014) :
 - Amendements à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » traitant des modifications apportées à un plan de vente ou à un plan de distribution aux propriétaires (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers - informations à fournir » liés à la publication d'informations à fournir et aux conditions de conservation de lien sur un actif financier transféré par une entité (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IFRS 1 « Première application des IFRS » suite aux dispositions transitoires prévues par les amendements à IFRS 7 pour un nouvel adoptant (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » relatifs aux hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation (1^{er} janvier 2016) ;
 - Amendements à IAS 34 « Informations financières intermédiaires » visant les autres informations à fournir (1^{er} janvier 2016).

2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

La BCEAO n'a pas appliqué, par anticipation, les IFRS nouvelles et révisées qui ont été publiées mais non encore entrées en vigueur. Il s'agit de :

- IFRS 9 : Instruments financiers (1^{er} janvier 2018) ;
- IFRS 14 : Comptes de report réglementés (1^{er} janvier 2018) ;
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients (1^{er} janvier 2018) ;
- IFRS 16 : Contrats de location (1^{er} janvier 2019) ;

-
- IFRIC 22 : Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (1^{er} janvier 2018) ;
 - Amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » relatifs à l'initiative concernant les informations à fournir (1^{er} janvier 2017) ;
 - Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » portant sur la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (1^{er} janvier 2017) ;
 - Amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatifs au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (1^{er} janvier 2018) ;
 - Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » suite à l'application de IFRS 9 (1^{er} janvier 2018).

2.4- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.5- Méthode d'évaluation

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une devise autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'est effectuée au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (05) ans.

A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la valeur de marché encore appelée « Juste valeur » sont référencés sur les marchés dits actifs ou liquides. La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ».

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » si, d'une part, ses cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, d'autre part, ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si les critères susvisés ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (03) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-dessous classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2016 et 2015 en trois (03) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Avoirs en or			840 349	780 079			840 349	780 079
Avoirs sur le FMI	519 830	746 461					519 830	746 461
Avoirs en monnaies étrangères	3 585 529	4 247 006	0	0	0	0	3 585 529	4 247 006
Autres investissements financiers					138 368	135 519	138 368	135 519
Immobilisations (Terrains et constructions)					391 690	384 862	391 690	384 862
Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur	4 105 359	4 993 467	840 349	780 079	391 690	384 862	5 337 398	6 158 408
Engagements en monnaies étrangères	58	3 953	0	0	0	0	58	3 953
Engagements envers le FMI	685 135	683 601	0	0	0	0	685 135	683 601
Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur	685 193	687 554	0	0	0	0	685 193	687 554

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoires sur le FMI (Note 2.10), les avoires en devises auprès des correspondants (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI (Notes 18 et 19). La Banque n'ajuste pas les cours de marché de ces éléments.

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Il regroupe les avoires en or (Note 2.9).

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3. En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (cf. Note 2.16) sont traités comme des instruments financiers selon la norme IAS 39. Spécifiquement, ils représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur de niveau 3, en l'absence d'un marché actif.

2.6- Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

2.9- Avoirs en or

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or, la BCEAO a mis en œuvre les dispositions des paragraphes 10, 11 et 12 de IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». A cet égard, les avoirs en or sont

comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de DTS, le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de résultat.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et sont également investis dans les portefeuilles de titres en devises.

2.12- Portefeuille de titres en devises

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction et détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

- ***Actifs financiers détenus à des fins de transaction***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur prix d'acquisition et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés. Ils constituent un des éléments du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- ***Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

Ils constituent un des composants du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- ***Actifs financiers disponibles à la vente***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus visées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de résultat.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évaluées ultérieurement à leur valeur nominale tenant compte de leur échéance à court terme. Les intérêts sont portés au compte de résultat. Une dépréciation est enregistrée en cas de survenance de difficultés de recouvrement.

2.15- Créances sur les Trésors Nationaux

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Les concours, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évalués en fin de période au coût amorti, le taux d'intérêt effectif (TIE) correspondant au taux

d'intérêt nominal, en l'absence de coût de transaction lors de leur mise en place. Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

L'encours de créances en souffrance sur un Etat membre de l'UMOA, quelle que soit sa nature, n'est pas provisionné dans les livres de la Banque Centrale.

2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel

✎ Autres investissements financiers

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Dans ce cas, ces participations sont traitées comme des instruments financiers selon la norme IAS 39. Spécifiquement, elles représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, elles sont évaluées à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et des éléments disponibles tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux propres revenant à la BCEAO.

Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen des autres investissements financiers (portefeuille des titres de participation non consolidés) est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée dans les livres de la Banque Centrale.

✎ Prêts au personnel

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur (coût nominal). Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti, le taux d'intérêt effectif (TIE), correspondant au taux d'intérêt nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de

perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de résultat et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (05) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

La BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1^{er} janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

Les résultats de cette réévaluation du patrimoine ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Non amortissables
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif. Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale et ultérieurement évalués à leur valeur nominale du fait de leur composante d'exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évalués ultérieurement à leur valeur nominale car payables à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti, le taux d'intérêt effectif (TIE) correspondant au taux d'intérêt nominal, en l'absence de frais incorporés lors de leur mise en place. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du

personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

✎ Réserve pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve, créée en 2000, est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent.

La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✎ Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente au plus 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de Banque Centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de financement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

✎ Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres

de la BCEAO, la réserve de réévaluation des devises est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans les autres passifs du bilan de la BCEAO.

✍ Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incorporée dans les autres passifs du bilan de la BCEAO.

2.27- Instruments dérivés

A la date de clôture, soit le 31 décembre 2016, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

2.28- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations. Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.29- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

-
- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
 - les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
 - la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
 - les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
 - pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
 - le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.30- Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relatives aux estimations

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

Principaux jugements :

- *Juste valeur par le résultat* : la classification d'un actif ou d'un passif financier à la juste valeur par le résultat satisfait aux critères y relatifs conformément aux dispositions de IAS 39.
- *Recouvrement des créances sur les Etats* : au terme de l'exercice 2016, la Banque a examiné les créances sur les Etats membres de l'UMOA et a conclu à leur recouvrement

futur, tenant compte de leur caractère souverain et en l'absence d'indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements sur les flux de trésorerie futurs estimés.

- *Consolidation* : la BCEAO a exploité les dispositions des normes IAS 28, IFRS 10 et IFRS 11 afin de déterminer les entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées le cas échéant. L'application de ces normes ne s'impose pas à la BCEAO.

Principales estimations :

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses actifs financiers mesurés au coût amorti pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût amorti* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût amorti pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

La modification de la périodicité de la réévaluation des avoirs en or s'est traduite par un changement d'estimation comptable.

En effet, pour compter du 31 octobre 2016, les avoirs en or sont réévalués mensuellement sur

la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois, au lieu de la périodicité trimestrielle précédemment en vigueur.

Note 3 – Gestion des risques

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

✍ Risque de crédit

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

✍ Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

✍ Risque de marché

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

✓ Risque de change

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la

vente et ceux détenus jusqu'à l'échéance sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

✓ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

x Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché. Sur cette base, ils sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre détenu à des fins de transaction et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres détenus à des fins de transaction et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rentabilité de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt. Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres détenus à des fins de transaction et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation des titres détenus jusqu'à l'échéance, sauf en cas de cession anticipée des titres.

x Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt. De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre disponible à la vente et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

✓ Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

✍ Risques opérationnels

La BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de Maîtrise des Risques Opérationnels (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Note 4 – Centralisation des comptes et audit et approbation des comptes

4.1- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session de juin 2015, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2015, 2016 et 2017. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur et a audité les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/16 en FCFA	31/12/15 en FCFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	170,870	164,060	4,15
1 Yen chinois (CNY)	89,610	92,900	-3,54
1 Dollar des Etats Unis (USD)	622,290	602,510	3,28
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	766,140	893,740	-14,28
1 Franc suisse (CHF)	610,820	605,410	0,89
1 Yen japonais (JPY)	5,316	5,005	6,21
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	836,566	834,922	0,20
1 Dollar canadien (CAD)	462,330	433,950	6,54
1 kilogramme d'or	23 008 906,784	21 358 705,418	7,73
1 Once d'or	715 657,000	664 330,000	7,73

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2016	2015
janvier	829,255	818,019
février	832,185	821,340
mars	811,704	841,051
avril	815,318	822,602
mai	825,021	831,458
juin	826,501	824,500
juillet	822,458	834,196
août	821,621	821,910
septembre	820,351	821,914
octobre	823,301	831,706
novembre	834,989	850,819
décembre	836,566	834,922

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan Actif

Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/16		31/12/15		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	85 673	119 713,03	79 529	6 144	8
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 521,73	754 676	1 054 521,73	700 550	54 126	8
Or solde compte poids	0,00	0	0,00	0	0	-
Or en cours de route	0,00	0	0,00	0	0	-
Total	1 174 234,76	840 349	1 174 234,76	780 079	60 270	8

L'augmentation de 60 270 millions des avoirs en or est liée à l'effet de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période. Le volume du stock d'or n'a pas varié et est de 36 522,7837 kg ou 1 174 234,76 onces.

Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrevaletur n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que du montant du principal à rembourser.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/16		31/12/15		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	238 708 645	167 590	44 754 313	27 227	140 363	516
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	421 054 840	352 240	861 438 781	719 234	-366 994	-51
Total	659 763 485	519 830	906 193 094	746 461	-226 631	-30

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/16		31/12/15		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 431 866	855 800 000	714 526	717 340	100
FMI, Compte N°1	-1 420 796 993	-1 188 590	-758 848 749	-633 579	-555 011	-88
FMI, Compte Titres	-52 094 362	-43 580	-52 196 938	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-30 971	(*)	-9 487	-21 484	-226
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-1 135	(**)	-653	-482	-74
Total	238 708 645	167 590	44 754 313	27 227	140 363	516

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

La hausse de la position de réserve d'un exercice à un autre s'explique par l'effet combiné du volume et du prix des DTS. En effet, le montant de la position de réserve est passé de 44 754 313 DTS au 31 décembre 2015 à 238 708 645 DTS au 31 décembre 2016. Le cours du DTS est ressorti à 836,566 FCFA au 31 décembre 2016 contre 834,922 FCFA au 31 décembre 2015.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/16		31/12/15		Variation	
	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>%</i>
DTS détenus	357 923 411	299 426	598 346 451	499 573	-200 147	-40
BCEAO, son compte au FMI	63 131 429	52 814	263 092 330	219 661	-166 847	-76
Total	421 054 840	352 240	861 438 781	719 234	-366 994	-51

Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	2 824 627	3 450 636	-626 009	-18
Correspondants en dehors de la Zone Franc	225 398	368 642	-143 244	-39
Billets étrangers	17 061	20 550	-3 489	-17
Portefeuille de titres	2 040 383	2 133 022	-92 639	-4
Créances rattachées (intérêts courus)	22 851	25 530	-2 679	-10
Total	5 130 320	5 998 380	-868 060	-14

- **Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc**

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations et les avoirs chez les correspondants.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que des Avenants signés respectivement le 20 septembre 2005 et le 31 décembre 2014, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	2 734 897	3 404 968	-670 071	-20
Correspondants dans la Zone Franc :				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	81 950	0	81 950	0
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	7 780	45 669	-37 889	-83
Total montants bruts (1)	2 824 627	3 450 637		
Provisions (2)	0	-1	1	-100
Montants nets (1) – (2)	2 824 627	3 450 636	-626 009	-18

- **Correspondants en dehors de la Zone Franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Comptes ordinaires chez Correspondants hors Zone Franc	219 872	212 122	7 750	4
Placements en devises étrangères	5 526	156 520	-150 994	-96
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 930	4 898	32	1
Total montants bruts (1)	230 328	373 540		
Provisions (2)	-4 930	-4 898	-32	1
Montants nets (1) – (2)	225 398	368 642	-143 244	-39

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc.

Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) est une institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. Les avoirs de la BCEAO auprès de cette institution sont constitués de créances détenues.

La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38^{ème} réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/16		31/12/15	
	<i>Montants en devises</i>	<i>Contrevaieur (en millions de F CFA)</i>	<i>Montants en devises</i>	<i>Contrevaieur (en millions de F CFA)</i>
EUR	22 270 995,8	14 609	27 594 931,0	18 102
USD	2 988 797,0	1 860	3 245 307,0	1 955
CHF	573 110,0	350	450 520,0	273
GBP	315 780,0	242	246 300,0	220
Total		17 061		20 550

• **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Titres en devises	1 664 902	1 771 839	-106 937	-6
Parts de fonds commun de placement détenues	375 481	361 183	14 298	4
Total	2 040 383	2 133 022	-92 639	-4

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Titres en devises détenus à des fins de transaction	120 111	20 465	99 646	487
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 544 791	1 751 374	-206 583	-12
Total	1 664 902	1 771 839	-106 937	-6

✓ **Titres en devises détenus à des fins de transaction**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	120 111	15 318	104 793	684
Obligations	0	5 147	-5 147	-100
Total	120 111	20 465	99 646	487

b) Ventilation par devises

	31/12/2016		31/12/2015		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	0,00	0	31 198 357,02	20 465	-20 465
USD	193 015 119,81	120 111	0	0	120 111
Autres	0	0	0	0	0
Total	193 015 119,81	120 111	31 198 357,02	20 465	99 646

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Titres en devises cotés	120 111	20 465	99 646	487
Titres en devises non cotés	0	0	0	0
Total	120 111	20 465	99 646	487

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Etats	120 111	15 318	104 793	684
Institutions monétaires	0	5 147	-5 147	-100
Entreprises	0	0	0	0
Total	120 111	20 465	99 646	487

✓ Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 501 981	1 694 454	-192 473	-11
Obligations	42 810	56 920	-14 110	-25
Autres	0	0	0	0
Total	1 544 791	1 751 374	-206 583	-12

b) Ventilation par devise

	31/12/2016		31/12/2015	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	2 355 018 245,97	1 544 791	2 669 952 180,71	1 751 374
USD	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	2 355 018 245,97	1 544 791	2 669 952 180,71	1 751 374

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/16		31/12/15		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	1 501 981	97%	1 694 454	97%	-192 473	-11
Institutions parapubliques	0	0	0	0	0	0
Institutions supranationales	42 810	3%	56 920	3%	-14 110	-25
Entreprises	0	0	0	0	0	0
Total	1 544 791	100%	1 751 374	100%	-206 583	-12

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
≤ 1 an	160 304	192 329	-32 025	-17
> 1 an et ≤ 5 ans	789 576	756 350	33 226	4
> 5 ans	594 911	802 695	-207 784	-26
Total	1 544 791	1 751 374	-206 583	-12

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit, en novembre 2015, à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré, en 2013, au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. A fin décembre 2016, le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement BISIP K	250 202	240 839	9 363	4
Parts de Fonds Commun de Placement RAMP	125 279	120 344	4 935	4
Total	375 481	361 183	14 298	4

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	4 849	5 766	-917	-16
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	4	0	4	0
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	2	5	-3	-60
Créances rattachées aux instruments financiers	17 996	19 759	-1 763	-9
Total	22 851	25 530	-2 679	-10

Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market et de marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	1 707 937	723 004	984 933	136
Effets pris en pension au marché monétaire	3 000 000	2 570 000	430 000	17
Autres créances sur établissements de crédit	0	0	0	0
Créances en souffrance	0	0	0	0
Créances rattachées (intérêts courus)	5 155	2 975	2 180	73
Total des montants bruts (1)	4 713 092	3 295 979	1 417 113	43
Provisions pour créances en souffrance (2)	0	0	0	0
Montants nets (1) - (2)	4 713 092	3 295 979	1 417 113	43

Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	230 414	236 203	-5 789	-2
Concours adossés aux allocations de DTS	226 102	296 020	-69 918	-24
Autres créances sur les Trésors Nationaux	246 135	247 038	-903	0
Total	702 651	779 261	-76 610	-10

- **Découverts statutaires consolidés**

Les découverts statutaires consolidés se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
▪ Découverts statutaires consolidés	221 163	223 841	-2 678	-1
▪ Créances rattachées	9 251	12 362	-3 111	-25
Total	230 414	236 203	-5 789	-2

- **Concours adossés aux allocations de DTS**

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Concours adossés aux allocations de DTS	226 102	296 020	-69 918	-24
Créances rattachées	0	0	0	0
Total	226 102	296 020	-69 918	-24

La baisse de 69 918 millions enregistrée s'explique par les règlements effectués par les Etats membres.

- **Autres créances sur les Trésors Nationaux**

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les comptes courants postaux, les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses réglées pour le compte des Trésors Nationaux , etc.), les autres créances qui découlent de diverses conventions signées avec certains Etats de l'Union et les créances rattachées.

Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Comptes Courants Postaux	0	0	0	0
Créances sur positions extérieures des Etats	17 145	17 145	0	0
Autres créances financières	228 990	229 893	-903	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Total	246 135	247 038	-903	0

Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Fonds Monétaire International	1 093 011	1 061 080	31 931	3
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	12 360	18 102	-5 742	-32
Total	1 105 371	1 079 182	26 189	2

Le poste « Fonds Monétaire International » est constitué de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC). Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	50 623	68 589	-17 966	-26
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	79 122	79 122	0	0
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	924 503	913 369	11 134	1
Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC)	38 763	0	38 763	0
Total	1 093 011	1 061 080	31 931	3

Le poste « Fonds Monétaire International » comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1.

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	MEDC	Total
Solde au 31/12/15	79 122	913 369	68 589	0	1 061 080
Tirages (+)	0	84 708	0	38 763	123 471
Remboursements (-)	0	73 574	17 966	0	91 540
Autres (+/-)	0	0	0	0	0
Solde au 31/12/16	79 122	924 503	50 623	38 763	1 093 011

Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Titres de participation non consolidés (1)	144 040	141 191	2 849	2
Provisions (2)	-5 672	-5 672	0	0
Montants nets (1) – (2)	138 368	135 519	2 849	2
Créances rattachées aux titres de participation	181	181	0	0
Total	138 549	135 700	2 849	2

La situation des participations non consolidées se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS				NET
		31/12/15	+	-	31/12/16	31/12/15	+	-	31/12/16	31/12/16
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508			508	0
	CAISTAB	NS			NS	NS			NS	NS
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	0
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BNDS	150			150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10			10	0
	SOSEPRA	5			5	5			5	0
	SICAP	NS			NS					NS
SIEGE	BOAD	129 304			129 304					129 304
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	SWIFT	149			149					149
	SCIE-SA	134			134					134
	GIM-UEMOA	4 900			4 900					4 900
	ICADE ex CIRP	NS			NS					NS
	AFRICA 50		2 849		2 849					2 849
	TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES		141 191	2 849	0	144 040	5 672	0	0	5 672

Sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes, aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2016.

Note 13 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Biens immobiliers de placement	4 186	4 457	-271	-6
Autres immobilisations	416 911	426 676	-9 765	-2
Total	421 097	431 133	-10 036	-2

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit.

- **Biens immobiliers de placement**

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient deux (02) immeubles de placement au 31 décembre 2016.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2015	22 699
Entrées	0
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
Valeur brute au 31 décembre 2016	22 699

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2015	18 242
Amortissements de l'exercice	271
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Cumul des amortissements au 31 décembre 2016	18 513

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	4 457
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	4 186

A la date de clôture, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

• **Autres immobilisations**

Au 31 décembre 2016, les autres immobilisations se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Immobilisations incorporelles	267	235	32	14
Autres immobilisations corporelles	410 590	402 406	8 184	2
Avances et acomptes versés sur immobilisations	6 054	24 035	-17 981	-75
Total	416 911	426 676	-9 765	-2

→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2015	7 450
Entrées	730
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
Valeur brute au 31 décembre 2016	8 180

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2015	7 215
Amortissements de l'exercice	701
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Ajustement des provisions	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-3
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2016	7 913

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	235
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	267

→ **Autres immobilisations corporelles**

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/16	Valeurs nettes comptables Au 31/12/15	Variation	%
Terrains	152 299	152 299	0	0
Constructions	239 391	232 563	6 828	3
Matériel et mobilier	8 124	6 416	1 708	27
Matériel de transport	1 358	1 710	-352	-21
Patrimoine artistique	9 418	9 418	0	0
Total	410 590	402 406	8 184	2

Les mouvements au cours de l'exercice 2016 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	152 299	553 668	54 363	6 377	9 418	776 125
Entrées	0	19 946	4 627	311	0	24 884
Sorties	0	-8	-1 084	-43	0	-1 135
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0	425	0	0	0	425
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	152 299	574 031	57 906	6 645	9 418	800 299

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2015	0	321 105	47 947	4 667	0	373 719
Amortissements de l'exercice	0	13 536	2 779	663	0	16 978
Amortissements liés aux éléments sortis	0	-1	-954	-43	0	-998
Ajustement des provisions	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0	0	10	0	0	10
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2016	0	334 640	49 782	5 287	0	389 709

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2015	152 299	232 563	6 416	1 710	9 418	402 406
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2016	152 299	239 391	8 124	1 358	9 418	410 590

→ *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	510	-510	-100
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	6 054	23 525	-17 471	-74
Total	6 054	24 035	-17 981	-75

Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Prêts au Personnel	52 244	49 445	2 799	6
Dépôts et cautionnements	84	84	0	0
Produits divers à encaisser	814	611	203	33
Stocks de matériel d'émission	20 964	26 507	-5 543	-21
Valeurs à l'encaissement	12 221	46 732	-34 511	-74
Compensation	11 280	3 454	7 826	227
Opérations à régulariser Actif	922	366	556	152
Dépenses d'investissement à classer	1 062	1 621	-559	-34
Autres comptes d'ordre	22 651	79 363	-56 712	-71
Total montants bruts (1)	122 242	208 183	-85 941	-41
<i>Provisions (2)</i>	<i>-15 540</i>	<i>-15 338</i>	<i>-202</i>	<i>1</i>
Montants nets (1) - (2)	106 702	192 845	-86 143	-45

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes consenties par la Banque Centrale à ses agents.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA du dernier mois de l'exercice non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus ou livrés.

Les provisions constituées sur les actifs se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/16
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1 509	0	1	1 508
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	2 087	116	38	2 165
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	11 742	125	0	11 867
Sous total (1)	15 338	241	39	15 540
Provisions sur les autres investissements financiers	5 672	0	0	5 672
Sous total (2)	5 672	0	0	5 672
Provisions pour dépréciation des comptes de dépôts chez les Correspondants (*)	4 899	32	1	4 930
Sous total (3)	4 899	32	1	4 930
Total (1)+(2)+(3)	25 909	273	40	26 142

(*) L'augmentation de ce poste correspond aux ajustements des soldes des comptes de provisions tenus en devises, suite aux réévaluations mensuelles des positions de change y afférentes. Les fluctuations enregistrées sur la période sont sans effet sur le compte de résultat du fait de leur neutralisation à due concurrence de celles enregistrées sur les comptes de créances en souffrance y relatifs tenus en devises (Cf. Note 8).

Bilan Passif et capitaux propres

Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Billets en circulation	5 961 858	5 694 435	267 423	5
Monnaies en circulation	173 862	168 569	5 293	3
Total	6 135 720	5 863 004	272 716	5

Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	124 714	142 012	-17 298	-12
Banques et Institutions communes de l'Union	320 149	289 207	30 942	11
Banques inscrites dans les Etats	1 662 739	1 813 060	-150 321	-8
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	2 078	2 142	-64	-3
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 005 307	1 039 519	-34 212	-3
Autres comptes de dépôts	228 670	131 687	96 983	74
Total	3 343 657	3 417 627	-73 970	-2

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Comptes courants ordinaires	108 769	120 538	-11 769	-10
FMI Compte N°2	72	42	30	71
Dépôts à échéance	15 788	21 314	-5 526	-26
Dettes rattachées (intérêts courus)	85	118	-33	-28
Total	124 714	142 012	-17 298	-12

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	98 371	54 591	43 780	80
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	12 289	24 211	-11 922	-49
Autres Institutions communes	209 489	210 382	-893	0
Dettes rattachées (intérêts courus)	0	23	-23	-100
Total	320 149	289 207	30 942	11

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	1 662 739	1 813 060	-150 321	-8
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	2 078	2 142	-64	-3
<i>Sous-total (1)</i>	<i>1 664 817</i>	<i>1 815 202</i>	<i>-150 385</i>	<i>-8</i>
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 004 282	1 038 535	-34 253	-3
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 025	984	41	4
<i>Sous-total (2)</i>	<i>1 005 307</i>	<i>1 039 519</i>	<i>-34 212</i>	<i>-3</i>
Total (1) + (2)	2 670 124	2 854 721	-184 597	-6

d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Dépôts du Personnel	7 823	7 441	382	5
Dépôts divers (organismes publics)	210 465	104 003	106 462	102
Autres comptes de dépôts	10 382	20 243	-9 861	-49
Total	228 670	131 687	96 983	74

Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	406	61 681	-61 275	-99
Transferts Extérieur/UMOA reçus	5 792	10 589	-4 797	-45
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	552	46	506	1 100
Dispositions internes (intra pays)	11	150	-139	-93
Total	6 761	72 466	-65 705	-91

Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Correspondants dans la Zone Franc	0	2 668	-2 668	-100
Correspondants en dehors de la Zone Franc	0	1 270	-1 270	-100
Dettes rattachées/Correspondants hors Zone Franc	58	15	43	287
Autres emprunts	10 006	10 120	-114	-1
Total	10 064	14 073	-4 009	-28

Les engagements en monnaies étrangères sont constitués essentiellement des dettes auprès des correspondants et des autres emprunts notamment les sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des systèmes et moyens de paiement.

Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 7.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
DTS alloués	684 890	683 544	1 346	0
Dettes rattachées aux allocations de DTS	245	57	188	330
Facilité de Protection contre les Choc Exogènes (FPCE)	56 850	77 002	-20 152	-26
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 002 492	999 193	3 299	0
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	89 387	89 211	176	0
Total	1 833 864	1 849 007	-15 143	-1

Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	12 325	37 979	-25 654	-68
Fonds de stabilité financière	26 818	14 778	12 040	81
Créditeurs divers Etats	53 713	52 070	1 643	3
Opérations à régulariser Passif	6 581	8 513	-1 932	-23
Versements restant à effectuer sur titre de participation	43 160	46 763	-3 603	-8
Autres comptes d'ordre	41 053	35 979	5 074	14
Total	183 650	196 082	-12 432	-6

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/16
Provisions pour engagements de retraite	64 863	8 713	12 080	61 496
Provisions pour gratification pour médailles du travail	16 597	0	5 564	11 033
Total	81 460	8 713	17 644	72 529

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, des gratifications pour médailles de travail ainsi que de divers engagements.

Les provisions pour engagements de retraite de l'exercice 2016 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2015	64 863
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	4 750
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 963
Autres mouvements (+/-)	-7 559
Ecart actuariels (+/-)	-4 521
Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2016	61 496

Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2016.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/15	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/16
Réserve de réévaluation des devises	75 226	0	0	75 226

Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

A la date de clôture, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers s'est établie comme suit.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/15	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/16
Réserve de réévaluation des instruments financiers	72 693	491	0	73 184

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée de 491 millions par affectation du résultat de l'exercice 2015, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 31 mars 2016.

Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	47 083	47 083	0
Réserve de réévaluation Or	601 299	541 029	60 270
Réserve pour Risques de Refinancement	67 631	51 722	15 909
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	410 238	410 238	0
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	-444	-4 965	4 521
Report à nouveau	0	0	0
Total	1 828 642	1 747 942	80 700

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26).

La Réserve pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2016, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	0	840 349	0	0	0	840 349
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	519 830	0	0	519 830
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 406 885	574 694	0	148 741	0	5 130 320
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	0	4 710 021	4 710 021
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS	0	0	0	0	3 071	3 071
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	702 651	702 651
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	0	1 105 371	1 105 371
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	3 536	0	0	135 013	138 549
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	0	4 186	4 186
IMMOBILISATIONS	0	0	0	0	416 911	416 911
ACTIF DIVERS	4	1	0	0	106 697	106 702
TOTAL (1)	4 406 889	1 418 580	519 830	148 741	7 183 921	13 677 961
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	0	6 135 720	6 135 720
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	690	3 438	0	0	3 339 529	3 343 657
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	0	6 761	6 761
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	50	295	9 640	58	21	10 064
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	0	1 833 864	0	0	1 833 864
PASSIF DIVERS	0	0	0	0	2 347 895	2 347 895
TOTAL (2)	740	3 733	1 843 504	58	11 829 926	13 677 961
ECART (1 - 2)	4 406 149	1 414 847	(1 323 674)	148 683	(4 646 005)	0

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2016, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	754 676	0	0	85 673	840 349
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	519 830	0	0	519 830
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 403 278	574 727	147 190	5 125	5 130 320
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	0	0	0	4 710 021	4 710 021
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	3 071	3 071
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	0	0	0	702 651	702 651
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	0	0	0	1 105 371	1 105 371
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	687	0	137 862	138 549
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 022	0	0	3 164	4 186
IMMOBILISATIONS	0	0	0	416 911	416 911
ACTIF DIVERS	4	1	0	106 697	106 702
TOTAL (1)	5 158 980	1 095 245	147 190	7 276 546	13 677 961
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	0	0	0	6 135 720	6 135 720
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	690	3 438	-	3 339 529	3 343 657
TRANSFERTS A EXECUTER	0	0	0	6 761	6 761
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	50	9 935		79	10 064
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	0	1 833 864	0	0	1 833 864
PASSIF DIVERS	0	0	0	2 347 895	2 347 895
TOTAL (2)	740	1 847 237	0	11 829 984	13 677 961
ECART (1 - 2)	5 158 240	(751 992)	147 190	(4 553 438)	0

Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2016, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	840 349	0	0	0	840 349
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	519 830	0	0	0	519 830
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 210 048	5 526	0	1 914 746	5 130 320
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	4 710 021	0	0	0	4 710 021
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 071	0	0	0	3 071
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	26 396	37 044	38 009	601 202	702 651
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	24 300	0	0	1 081 071	1 105 371
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	0	0	0	138 549	138 549
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	0	0	0	4 186	4 186
IMMOBILISATIONS	0	0	0	416 911	416 911
ACTIF DIVERS	24 009	9	35 204	47 480	106 702
TOTAL (1)	9 358 024	42 579	73 213	4 204 145	13 677 961
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	6 135 720	0	0	0	6 135 720
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	3 343 657	0	0	0	3 343 657
TRANSFERTS A EXECUTER	6 761	0	0	0	6 761
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	424	0	0	9 640	10 064
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	12 966	47 809	69 721	1 703 368	1 833 864
PASSIF DIVERS	68	222 317	0	2 125 510	2 347 895
TOTAL (2)	9 499 596	270 126	69 721	3 838 518	13 677 961
ECART (1 - 2)	(141 572)	(227 547)	3 492	366	0

Note 28 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	6 774	0	6 774
Opérations de change au comptant en devises (achats)	12 517	0	12 517
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	5 741	0	5 741
Engagements reçus sur prêts	24 354	19 250	5 104
Autres engagements donnés en FCFA	0	0	-
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	3 044	4 093	-1 049
Valeurs sous dossier	28 368	28 459	-91
Participations à libérer en FCFA	387 896	387 896	0
Participations à libérer en devises	1 120	1 084	36
« X », son compte titres indisponibles	5 229 449	3 655 872	1 573 577

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation
Cautions reçues en garantie	3 038	3 662	-624
Autres engagements reçus	6	431	-425
Total	3 044	4 093	-1 049

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (387 896 millions en 2016 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (1 120 millions FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Comptes titres indisponibles**

Il s'agit de titres publics ou privés reçus en garantie par la BCEAO en contrepartie des opérations de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire et au guichet permanent de prêt marginal.

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 29 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Produits d'intérêts	213 274	161 086	52 188	32
▪ Produits sur les avoirs extérieurs	23 667	24 658	-991	-4
- Compte d'opérations	21 690	23 559	-1 869	-8
- Intérêts sur avoirs en devises	1 977	1 099	878	80
* Produits reçus du FMI	529	341	188	55
* Produits en autres devises	1 448	758	690	91
▪ Produits sur opérations de crédit	143 089	83 899	59 190	71
- Refinancement	126 474	65 824	60 650	92
- Consolidation concours statutaires	7 046	7 107	-61	-1
- Pénalités sur Réserves obligatoires	1 470	810	660	81
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	8 099	10 158	-2 059	-20
▪ Produits sur portefeuille de titres	46 518	52 529	-6 011	-11
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	40 082	48 944	-8 862	-18
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	1 279	1 426	-147	-10
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	303	77	226	294
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	37	1	36	3 600
- Profits latents sur bons du Trésor	297	429	-132	-31
- Profits latents sur obligations détenues à des fins de transaction	34	195	-161	-83
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	3 620	1 457	2 163	148
- Produits sur bons de trésor et val. Assimilées disponibles à la vente	866	0	866	0
Charges d'intérêts	7 667	6 746	921	14
▪ Intérêts versés à la clientèle	4 758	4 683	75	2
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	4 456	4 453	3	0
- Intérêts versés aux autres Organismes	302	230	72	31
▪ Intérêts versés au FMI & autres correspondants	801	398	403	101
- Intérêts versés au FMI	590	354	236	67
- Intérêts versés aux autres correspondants	211	44	167	380
▪ Charges sur portefeuille de titres	2 108	1 665	443	27
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	15	13	2	15
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	545	370	175	47
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	1 320	831	489	59
- Pertes latentes sur obligations détenues à des fins de transaction	39	167	-128	-77
- Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	2	0	2	0
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	187	284	-97	-34
Résultat net d'intérêts	205 607	154 340	51 267	33

Note 30 – Résultat net de change*(en millions de FCFA)*

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	209 541	306 620	-97 079	-32
Charges sur opérations de change (-)	196 344	354 033	-157 689	-45
Total	13 197	-47 413	60 610	128

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	12 300	12 486	-186	-1
Gains latents sur opérations en devises	197 241	294 134	-96 893	-33
Total	209 541	306 620	-97 079	-32

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	11 212	10 462	750	7
Pertes latentes sur opérations en devises	185 132	343 571	-158 439	-46
Total	196 344	354 033	-157 689	-45

Note 31 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Produits divers	7 251	4 213	3 038	72
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	515	508	7	1
Produits exceptionnels	83	13 886	-13 803	-99
Profits sur exercices antérieurs	0	1 063	-1 063	-100
Total	7 849	19 670	-11 821	-60

Note 32 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Achat de signes monétaires	20 563	19 151	1 412	7
Variation de stocks de signes monétaires	5 544	5 990	-446	-7
Assurance de signes monétaires	240	239	1	0
Transport de signes monétaires	4 059	4 345	-286	-7
Total	30 406	29 725	681	2

Note 33 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	804	915	-111	-12
Dépenses de Personnel	86 683	91 409	-4 726	-5
Impôts et taxes non recouvrables	209	189	20	11
Travaux et services extérieurs	18 669	17 754	915	5
Transports et déplacements	1 810	1 679	131	8
Frais divers de gestion	4 882	4 476	406	9
Frais de représentation	220	198	22	11
Total	113 277	116 620	-3 343	-3

Note 34 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Dépenses sur exercices antérieurs	0	360	-360	-100
Autres charges diverses	303	0	303	0
Charges exceptionnelles	45	2 860	-2 815	-98
Total	348	3 220	-2 872	-89

Note 35 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/16	31/12/15	Variation	%
Dotations aux amortissements	17 954	17 946	8	0
Dotations aux provisions	8 954	20 640	-11 686	-57
Reprises de provisions	-5 604	-8 741	3 137	36
Total	21 304	29 845	-8 541	-29

DIVERS**Note 36 - Opérations avec les parties liées**

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres des Conseils Nationaux de Crédit et du Comité de Politique Monétaire ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont ci-après :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit, (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Note 37 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2016, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions seraient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 38 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu, et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.